

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **7 juin 2021**, à 19h30, par visioconférence, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Gilles Breton et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Jérôme Carrier
Siège #3 - Mélanie Asselin
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Louise Aubé

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Marie-Josée Roy

Absence motivée.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gilles Breton, maire.
Est aussi présent Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Louise Aubé
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 mai 2021

3.2 - Séance extraordinaire du 11 mai 2021

3.3 - Séance extraordinaire du 17 mai 2021

3.4 - Séance extraordinaire du 21 mai 2021

3.5 - Conseil des maires du 19 mai 2021

4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 - Laval Bérubé - Question #1

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

5.1 - Dépenses du mois de mai 2021

5.2 - Rapport budgétaire comparé de mai 2020 et mai 2021 - Dépôt

5.3 - Rapport financier 2020 - Adoption

5.4 - Mandat audit du rapport financier 2021

5.5 - Audit de conformité sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023

5.6 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets

5.6.1 - Résultats des soumissions pour l'émission de billets en lien avec la résolution numéro 2021-06-104

5.7 - Signataires autorisés et responsables des comptes de la Municipalité

2021-06
96

chez Desjardins

5.8 - Responsables et signataires de la Municipalité pour Revenu Québec

5.9 - Signataire autorisé - Municipalité de Saint-Raphaël - Mandataire de la SAAQ

5.10 - Secrétaire-Trésorier Adjoint: Engagement

5.11 - Dons, commandites et contributions financières

5.11.1 - Fondation CRDP-CA

5.11.2 - Demande d'aide financière MARS

6 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6.1 - Dépôt des permis et certificats de mai 2021

6.2 - Demande de dérogation mineure: 224, rang Sainte-Marie-Anne (Lot 4 705 212)

6.3 - Demande de dérogation mineure: 181, la petite 3e (Lot 5 607 600)

6.4 - Demande de dérogation mineure: 30, route Rémillard (Lot 3 692 485)

6.5 - Demande de dérogation mineure: 46 rue Principale (Lot 3 693 104)

7 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7.1 - Étangs aérés: bilan des travaux de vidanges des boues

7.2 - Appel de projets, soutien financier aux municipalités: les saines habitudes de vie

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Rapport d'activité du DSSI (Mai 2021)

8.2 - Bulletin d'informations policières CS Ste-Marie_2021-05-06

8.3 - Embauche pompier

9 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

10 - LOISIRS-TOURISME

10.1 - Embauche des entraîneurs de soccer

11 - LÉGISLATION

11.1 - Résultats de demande de scrutin référendaire

11.2 - Adhésion à la charte municipale pour la protection de l'enfant

12 - CORRESPONDANCE

12.1 - Bordereau de correspondances

12.2 - Programme Rénovation-Québec 2021-2022 - Confirmation aide financière

12.3 - Programme d'aide à la Voirie locale- Volet Projets particuliers d'amélioration

12.4 - Sondage - Santé globale- Le Comité de santé et services sociaux

12.5 - Demande l'accès à l'information

13 - ÉLECTION MUNICIPALE - VOTE PAR CORRESPONDANCE

13.1 - Utilisation du vote par correspondance

13.2 - Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021

14 - VARIA

14.1 - AGA FQM: Date limite pour la transmission de résolutions

14.2 - Adhésion du directeur général à l'ADMQ

14.3 - Motion de remerciement

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15.1 - Demande ajouter d'un panneau d'arrêt

15.2 - Demande de bosse de décélération (dos dâne)

15.3 - Octroi un local au journal communautaire « La Rafale »

15.4 - Question_demande de subvention pour les couches lavables

15.5 - Demande d'un miroir au coin de La Petite 3e et route Rémillard

15.6 - Laval Bérubé - Question #2

15.7 - Questions de Mme Stéphanie Foster

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2021-06
97**

3.1 - Séance ordinaire du 3 mai 2021

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 mai 2021 dans les délais prévus par la loi;

Il est proposé par M. Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 3 mai 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-06
98**

3.2 - Séance extraordinaire du 11 mai 2021

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 11 mai 2021 dans les délais prévus par la loi;

Il est proposé par M. Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 11 mai 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-06
99**

3.3 - Séance extraordinaire du 17 mai 2021

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 17 mai 2021 dans les délais prévus par la loi;

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 17 mai 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-06
100**

3.4 - Séance extraordinaire du 21 mai 2021

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 21 mai 2021 dans les délais prévus par la loi;

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par M. Jérôme Carrier

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 21 mai 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.5 - Conseil des maires du 19 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires du 19 mai 2021 est déposé.

4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 - Laval Bérubé - Question #1

Question # 1

Quelle est , où quelles sont les personnes qui ont pris l'initiative DE NE PAS FAIRE RÉDIGER DE RÉOLUTIONS concernant le contrat de gré à gré pour le déneigement des rues Bolduc et Dorval pour les années 2016, 2017,2018 avec le citoyen Mr Robert Maguire???

Question # 2

Quelle est le montant de la dette générale de la municipalité de St Raphaël??? M.Bérubé pose une 2e question, mais comme le règlement numéro 2003-76 stipule qu'il a droit à une seule question par période la 2e question n'est pas retenue.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

5.1 - Dépenses du mois de mai 2021

Il est proposé par Mme Louise Aubé
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu d'accepter les dépenses du mois de mai 2021 payées par le secrétaire-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes suivants au montant de 309 248.55\$. Je soussigné, Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité a dans son compte général les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 - Rapport budgétaire comparé de mai 2020 et mai 2021 - Dépôt

Le rapport budgétaire comparé de mai 2020 et mai 2021 est déposé.

5.3 - Rapport financier 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT que la firme Lemieux Nolet a manifesté son intérêt de continué à offrir ses services à la municipalité.

Il est proposé par Mme Louise Aubé
Appuyé par Mme Tonia Despont

Et résolu d'adopter le rapport financier du vérificateur externe, Mme Julie Roy, comptable agréée Lemieux Nolet, au 31 décembre 2020, tel que déposé et présenté par celle-ci à la présente séance. Ce rapport indique des revenus de fonctionnement de 3 622 382 \$, des charges de fonctionnement totalisant de 3 000 274 \$, des investissements pour 565 863 \$, le tout pour un excédent pour l'année 2020 de 316 481 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 - Mandat audit du rapport financier 2021

CONSIDÉRANT que la firme Lemieux Nolet a manifesté son intérêt de continuer à offrir ses services à la Municipalité

Il est proposé par Mme Tonia Despont
Appuyé par Mme Louise Aubé

Et résolu de confier à la firme Lemieux Nolet le mandat d'auditeur externe et la réalisation du rapport financier pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-06
101

2021-06
102

2021-06
103

5.5 - Audit de conformité sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2023

Il s'agit des travaux d'audits de conformité par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

Ce point est à titre informatif.

2021-06
104

5.6 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Raphaël souhaite emprunter par billets pour un montant total de 138 500 \$ qui sera réalisé le 14 juin 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-170	135 600 \$
2015-170	2 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le solde de ces règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2015-170, la Municipalité de Saint-Raphaël souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par M. Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 14 juin 2021;
- les intérêts seront payables semi annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année;
- les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	8 100 \$	
2023.	8 200 \$	
2024.	8 400 \$	
2025.	8 600 \$	
2026.	8 700 \$	(à payer en 2026)
2026.	96 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2015-170 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 juin 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6.1 - Résultats des soumissions pour l'émission de billets en lien avec la résolution numéro 2021-06-104

Attendu l'ouverture des soumissions par le Ministère des Finances du Québec en date du 7 juin 2021;

Date d'ouverture :	7 juin 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 juin 2021
Montant :	138 500 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Raphaël a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 juin 2021, au montant de 138 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

8 100 \$	0,50000 %	2022
8 200 \$	0,70000 %	2023
8 400 \$	1,00000 %	2024
8 600 \$	1,25000 %	2025
105 200 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,15300

Coût réel : 1,86906 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

8 100 \$	1,99000 %	2022
8 200 \$	1,99000 %	2023
8 400 \$	1,99000 %	2024
8 600 \$	1,99000 %	2025
105 200 \$	1,99000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,99000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE BELLECHASSE

8 100 \$	2,03000 %	2022
8 200 \$	2,03000 %	2023
8 400 \$	2,03000 %	2024
8 600 \$	2,03000 %	2025
105 200 \$	2,03000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,03000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Louise Aubé

Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Raphaël accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 14 juin 2021 au montant de 138 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2015-170. Ces billets sont émis au prix de 98,15300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-06
106

5.7 - Signataires autorisés et responsables des comptes de la Municipalité chez Desjardins

Considérant la nomination de M. Johnny Louis Jean, par la résolution numéro 2021-05-94, comme le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle
Appuyé par Mme Louise Aubé

Et résolu que M. Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier, soit responsable de ces présents comptes chez Desjardins et autorisé à signer:

- Transit 20034 comptes 5077508 et 3079100
- Visa numéro 4530 9207 6331 1016

Que M. Edwin John Sullivan soit retiré en tant que signataire des comptes et remplacé par M. Johnny Louis Jean.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-06
107

5.8 - Responsables et signataires de la Municipalité pour Revenu Québec

Considérant la nomination de M. Johnny Louis Jean, par la résolution numéro 2021-05-94, comme le nouveau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;

Considérant que les noms des responsables de la Municipalité pour Revenu Québec et clicSÉQR doivent être modifiés;

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu que M. Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé:

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute

négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-06
108**

5.9 - Signataire autorisé - Municipalité de Saint-Raphaël - Mandataire de la SAAQ

Considérant que la Municipalité de Saint-Raphaël fait office de mandataire de la SAAQ.

Il est proposé par Mme Louise Aubé
Appuyé par M Jérôme Carrier

Et résolu que la personne qui occupe le poste de directeur général de la Municipalité de Saint-Raphaël, M. Johnny Louis Jean, soit autorisé à signer tous documents requis dans le cadre de fonction de mandataire avec la SAAQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-06
109**

5.10 - Secrétaire-Trésorier Adjoint: Engagement

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ne sont pas intéressantes ni répondent à la description du poste ;

CONSIDÉRANT que Mme Kathleen Bouffard accepte de rester en poste jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau secrétaire-trésorier adjoint ou de la nouvelle secrétaire-trésorier adjointe.

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

Et résolu de reporter ce point à une prochaine séance et demander à la direction municipale de relancer le processus par une deuxième affiche du poste de secrétaire-trésorier adjoint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.11 - Dons, commandites et contributions financières

**2021-06
110**

5.11.1 - Fondation CRDP-CA

ATTENDU la demande de contribution financière à la Fondation CRDP-CA ;

ATTENDU le montant sollicité est de deux cent trente-cinq dollars ;

Il est proposé par M. Jérôme Carrier
Appuyer par Mme Tonia Despont

Et résolu d'octroyer à la Fondation CRDP-CA un montant de 100\$ comme une contribution pour la réalisation de l'activité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-06
111**

5.11.2 - Demande d'aide financière MARS

ATTENDU la demande de contribution financière du Mouvements des amis de la Rivière-du-Sud (MARS);

ATTENDU le montant sollicité est de Trois mille cinq cents dollars ;

ATTENDU que la Municipalité octroie un montant de trois mille cinq cents dollars à l'association depuis 2017.

Il est proposé par M. Jérôme Carrier
Appuyer par Mme Mélanie Asselin

Et résolu d'octroyer à l'Association d'un montant de trois mille cinq cents dollars comme une contribution pour les activités prévues de 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6.1 - Dépôt des permis et certificats de mai 2021

Quarante-quatre (44) permis et autorisations ont été émis au cours du mois de mai dont trois (3) permis d'abatage d'arbres, un (1) permis d'agrandissement, cinq (5) additions de bâtiments, trois (3) constructions, quatre (4) de démolition, deux (2) dérogations mineures, quinze (15) rénovations, un (1) lotissement, trois (3) piscines, deux (2) installations septiques, trois (3) permis de captage des eaux souterraines et deux (2) de changement d'usage.

2021-06
112

6.2 - Demande de dérogation mineure: 224, rang Sainte-Marie-Anne (Lot 4 705 212)

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure par le propriétaire de l'immeuble sis au 224, rang Sainte-Marie-Anne (Lot 4 705 212);

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans porte d'entrée sur la façade donnant sur la voie publique;

ATTENDU QUE l'article 27 du Règlement de zonage numéro 2004-90-2 stipule que le ou les murs des bâtiments principaux donnant sur une voie publique doivent avoir un accès (porte) sur cette voie;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-02 du Comité consultatif d'urbanisme et sa recommandation au Conseil de refuser la demande, telle que déposée;

ATTENDU QUE le Conseil considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par Mme Tonia Despont
Appuyé par M. Jérôme Carrier

Et résolu de refuser la demande de dérogation mineure du propriétaire de l'immeuble sis au 224, rang Sainte-Marie-Anne (Lot 4 705 212) visant à permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans porte d'entrée sur la façade donnant sur la voie publique, telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-06
113

6.3 - Demande de dérogation mineure: 181, la petite 3e (Lot 5 607 600)

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure par le propriétaire de l'immeuble sis au 181, la petite 3e (Lot 5 607 600);

ATTENDU QUE cette demande comporte deux volets:

1- Le premier volet de la demande vise à permettre le rehaussement du bâtiment complémentaire #1 à 6,77 m par l'ajout d'une toiture à deux versants en dérogation de l'article 36 du Règlement de zonage numéro 2004-90-2 qui prévoit une hauteur maximale de 6 m.

2- Le deuxième volet vise à permettre l'agrandissement du bâtiment complémentaire #1 à 74,42 m² ce qui porterait à 136,77 m² la superficie de l'ensemble des bâtiments complémentaires en dérogation de l'article 35 du Règlement de zonage numéro 2004-90-2 qui prévoit une superficie totale de

100 m².

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-03 du Comité consultatif d'urbanisme et sa recommandation au Conseil de refuser la demande, telle que déposée;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-04 du Comité consultatif d'urbanisme et sa recommandation au Conseil de refuser la demande, telle que déposée;

ATTENDU QUE le Conseil considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par M. Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Louise Aubé

Et résolu:

DE refuser la demande de dérogation mineure du 181, la petite 3e (Lot 5 607 600) visant à permettre le rehaussement du bâtiment complémentaire #1 à 6,77 m par l'ajout d'une toiture à deux versants, telle que déposée.

DE refuser la demande de dérogation mineure du 181, la petite 3e (Lot 5 607 600) visant à permettre l'agrandissement du bâtiment complémentaire #1 à 74,42 m² ce qui porterait à 136,77 m² la superficie de l'ensemble des bâtiments complémentaires, telle que déposée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-06
114**

6.4 - Demande de dérogation mineure: 30, route Rémillard (Lot 3 692 485)

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure par le propriétaire de l'immeuble sis au 30, route Rémillard (Lot 3 692 485);

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 111, 63 m² dans une zone récréotouristique;

ATTENDU QUE l'article 35 du Règlement de zonage numéro 2004-90-2 qui prévoit que la superficie totale occupée par l'ensemble des bâtiments complémentaires ne peut dépasser 55 m²;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-05 du Comité consultatif d'urbanisme et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande à condition que la superficie maximale ne dépasse pas 100 mètres carrés;

ATTENDU QUE le Conseil considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par Mme Louise Aubé
Appuyé par Mme Mélanie Asselin

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure du propriétaire de l'immeuble sis au 30, route Rémillard (Lot 3 692 485) visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 111, 63 mètres carrés dans une zone récréotouristique à condition que la superficie de ce bâtiment ne dépasse pas 100 mètres carrés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2021-06
115**

6.5 - Demande de dérogation mineure: 46 rue Principale (Lot 3 693 104)

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure par le propriétaire de l'immeuble sis au 46, rue Principale (Lot 3 693 104);

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la création d'un nouveau lot de 3231.5 m² issu du regroupement de deux lots contigus pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée à l'intérieur du périmètre urbain au lieu de 1000 m²;

ATTENDU QUE l'article 16, paragraphe 8, du Règlement de zonage numéro 2004-90-4 qui prévoit que la superficie maximale d'un lot à l'intérieur du périmètre urbain pour une habitation unifamiliale isolée est de 1000 m²;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-06 du Comité consultatif d'urbanisme et sa recommandation au Conseil de refuser la demande, telle que déposée;

ATTENDU QUE le Conseil considère que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Il est proposé par M. Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Tonia Despont

Et résolu de refuser la demande de dérogation mineure du propriétaire de l'immeuble sis au 46, rue Principale (Lot 3 693 104) visant à regrouper les 2 lots qui dépasse largement la superficie maximale permise, telle que déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7.1 - Étangs aérés: bilan des travaux de vidanges des boues

Les travaux de vidange se sont bien déroulés.

- Étang #1 : complètement vidé pour un total de 105 tonnes
- Étang #2 : n'a pas été vidé
- Étang #3: 15 tonnes ont été retirées, équivalant à 25%

Selon le rapport du responsable, le tonnage de vidange a été sous-évalué. Par contre, le retrait de ces boues devrait améliorer considérablement le traitement qui commençait à souffrir de l'accumulation des boues. Néanmoins le processus sera à recommencer dans quelques années afin de retirer les boues. Pour le moment, le tout est conforme.

2021-06
116

7.2 - Appel de projets, soutien financier aux municipalités: les saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT l'Appel de projets de soutien financier aux municipalités - Les saines habitudes de vie dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) visant à soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la date limite pour déposer un projet est le 18 juin 2021

CONSIDÉRANT le dépôt de projet doit être autorisé par une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà une politique Familles et Aînés

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle
Appuyé par Mme Louise Aubé

Et résolu d'autoriser le directeur général, M. Johnny Louis Jean à signer au nom de la municipalité de Saint-Raphaël tous les documents relatifs à la demande de financement dans le cadre de cet appel de projets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Rapport d'activité du DSSI (Mai 2021)

A titre informatif pour les membres du conseil

Le dépôt du rapport d'activité du DSSI pour le mois de mai 2021.

8.2 - Bulletin d'informations policières CS Ste-Marie_2021-05-06

Cet item est pour votre information et sera retiré de l'ordre du jour de la séance. Voir le document ci-joint.

**2021-06
117**

8.3 - Embauche pompier

ATTENDU que la municipalité de Saint-Raphaël est à la recherche de pompier volontaire

ATTENDU que Monsieur Kevin Jolicoeur a été formé dans certaines formations pertinentes par Défense nationale Canada;

ATTENDU que Monsieur Kevin Jolicoeur est ouvert à suivre les formations obligatoires en sécurité incendie;

ATTENDU les disponibilités de Monsieur Kevin Jolicoeur notamment de jour et qu'il habite la municipalité;

ATTENDU que Monsieur Jolicoeur s'engage avec le service de sécurité incendie à respecter les politiques et procédures de même que l'engagement minimal requis de présence lors des activités, formations, pratiques et interventions;

ATTENDU que Monsieur Jolicoeur a de très bonnes références de ses précédents employeurs;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU la recommandation des officiers du service de sécurité incendie;

Il est proposé par Mme Louise Aubé
Appuyé par M Jérôme Carrier

Et résolu d'engager comme pompier pour la municipalité de Saint-Raphaël, Monsieur Kevin Jolicoeur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

10 - LOISIRS-TOURISME

10.1 - Embauche des entraîneurs de soccer

ATTENDU l'offre d'emploi publiée le 10 mai 2021;

ATTENDU les entrevues réalisées;

ATTENDU la recommandation de la coordonnatrice en loisirs;

Il est proposé par M Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Guylaine Laroche

Et résolu d'engager pour la saison de soccer 2021 les entraîneurs suivants, le tout selon les conditions fixées au contrat d'engagement signé entre les parties.

Entraîneurs : Matéo Yersin-Bourget, Louis-Philippe Dumont et Thaly Roy

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - LÉGISLATION

11.1 - Résultats de demande de scrutin référendaire

CONSIDÉRANT qu'on n'a pas obtenu le nombre de signatures requises pour la demande de scrutin référendaire pour la période du 12 au 27 mai 2021 comme

**2021-06
118**

prévu la résolution numéro 2021-05-76 de la municipalité de Saint-Raphaël.

La résolution numéro 2021-06-76 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 554 de la Loi sur les élections et les référendums.

2021-06
119

11.2 - Adhésion à la charte municipale pour la protection de l'enfant

CONSIDÉRANT que la charte municipale pour la protection de l'enfant promouvoit les grands principes de la bienveillance municipale envers les enfants. Ces principes sont les suivants: offrir un milieu de vie sécuritaire pour les enfants; reconnaître les enfants comme citoyens à part entière; poser des gestes de sensibilisation et soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse et d'autres municipalités de la région ont adhéré à cette charte;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Raphaël a déjà adopté une politique Famille et Aînés et un plan d'action 2020-2024;

Il est proposé par Mme Mélanie Asselin
Appuyé par Mme Louise Aubé

Et résolu d'adhérer à la charte municipale pour la protection de l'enfant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 - CORRESPONDANCE

12.1 - Bordereau de correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances, séance du **7 juin 2021**. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

12.2 - Programme Rénovation-Québec 2021-2022 - Confirmation aide financière

Un montant de 30 000\$ est réservé à la Municipalité de Saint-Raphaël dans le cadre du programme Rénovation Québec et RénoRégion.

12.3 - Programme d'aide à la Voirie locale- Volet Projets particuliers d'amélioration

Le ministère des Transports accorde une aide financière maximale de 18 350 \$ pour les travaux d'amélioration des routes de la Municipalité de Saint-Raphaël.

12.4 - Sondage - Santé globale- Le Comité de santé et services sociaux

Il s'agit d'un sondage que les élus et les DG des municipalités sont invités à y répondre.

Ce point est à titre informatif.

12.5 - Demande l'accès à l'information

À titre informatif

M. Laval Bérubé adresse une demande à l'information en lien avec le service d'urbanisme de la municipalité. Il demande une copie du plan d'urbanisme incluant les grilles.

13 - ÉLECTION MUNICIPALE - VOTE PAR CORRESPONDANCE

2021-06
120

13.1 - Utilisation du vote par correspondance

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

Il est proposé par Mme Guylaine Larochelle
Appuyé par Mme Tonia Despont

ET RÉSOLU d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-06
121

13.2 - Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et du Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par M Jérôme Carrier
Appuyé par Mme Guylaine Larochelle

ET RÉSOLU de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, si elle en fait la demande; de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 - VARIA

14.1 - AGA FQM: Date limite pour la transmission de résolutions

Ce point est reporté pour la prochaine séance

2021-06
122

14.2 - Adhésion du directeur général à l'ADMQ

ATTENDU que le nouveau directeur général n'est pas membre à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

Il est proposé par Mme Louise Aubé
appuyer par M Jérôme Carrier

Et résolu d'autoriser le directeur général à faire sa demande d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-06
123

14.3 - Motion de remerciement

CONSIDÉRANT que M. Jonathan Labonté et Mme Marilyne Bergeron ont été propriétaires du dépanneur Shell Saint-Raphaël de novembre 2016 à mai 2021 ;
CONSIDÉRANT les investissements majeurs qu'ils ont effectués dans leur commerce afin de mieux desservir les citoyens;
CONSIDÉRANT l'excellente collaboration qu'ils ont entretenue avec la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Louise Aubé
Appuyé par Mme Tonia Despont

ET RÉSOLU d'adopter une motion de remerciements à l'égard de M. Jonathan Labonté et Mme Marilyne Bergeron pour l'excellent service rendu aux citoyens en tant que propriétaires du dépanneur Shell Saint-Raphaël.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

15.1 - Demande ajouter d'un panneau d'arrêt

Réponse: Un membre du personnel, M. Morin, est chargé à analyser la situation afin de faire de recommandation au conseil. Par ailleurs, la municipalité va avoir un radar mobile pour afficher la vitesse dans les rues et qui sera utilisé comme moyen pour sensibiliser les citoyens.

15.2 - Demande de bosse de décélération (dos dâne)

Deux demandes de bosse de décélération dans la rue Beaudoin en face du HLM

2021-06
124

Réponse: Un membre du personnel, M. Morin, est chargé à analyser la situation afin de faire de recommandation au conseil. Par ailleurs, la municipalité va avoir un radar mobile pour afficher la vitesse dans les rues et qui sera utilisé comme moyen pour sensibiliser les citoyens.

15.3 - Octroi un local au journal communautaire « La Rafale »

ATTENDU que la demande du journal communautaire «La Rafale» pour l'octroi d'un local dans l'édifice communautaire sis au 359 boulevard Saint-Pierre à Saint-Raphaël;

Attendu que le promoteur du projet de clinique médicale a fait l'acquisition d'un autre immeuble pour son projet;

Attendu que « La Rafale » occupait antérieurement un local dans cet édifice communautaire;

Attendu que la municipalité veut offrir gratuitement au journal communautaire « La Rafale » un petit local dans l'édifice communautaire sis au 359 boulevard Saint-Pierre;

Il est proposé par Mme Louise Aubé
Appuyer par Mme Mélanie Asselin

Et résolu de conclure un bail avec le journal communautaire « La Rafale » afin de lui autoriser à occuper gratuitement un petit local comme bureau dans l'édifice communautaire au 359 boulevard Saint-Pierre pour une durée indéterminée, et dans le cas où la municipalité veut cesser ce bail, elle doit donner au journal « La Rafale » un préavis de 60 jours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.4 - Question_demande de subvention pour les couches lavables

Dans plusieurs municipalités, l'achat de ce type de produit écologique est remboursé en partie. Il y a même une pétition qui a été signée par plusieurs citoyens.

Ils demandent au conseil d'avoir une réflexion à ce sujet.

15.5 - Demande d'un miroir au coin de La Petite 3e et route Rémillard

Réponse: Comme il s'agit d'un problème de visibilité, et comme les situations en lien avec la sécurité routière, un membre du personnel, M. Morin, est chargé à analyser la situation afin de faire de recommandation au conseil.

15.6 - Laval Bérubé - Question #2

Q: Quel est le montant de la dette et du fond général de la municipalité ???

R: La dette en date du 31 décembre 2020 s'élève à 2 512 077 \$ et les détails sont dans la présentation du rapport financier par Mme Julie Roy. Une copie de cette présentation sera également déposée sur le site internet de la Municipalité. Le conseil invite à M. Bérubé à visualiser la vidéo de la séance du 7 juin 2021.

Q: Quelle est la Loi Provinciale qui donne le pouvoir à une municipalité du Québec, de ne pas déneiger un chemin public sous juridiction municipale conduisant à une résidence habitée à l'année par l'entremise d'un permis de construction en bonne et dû forme ???

R: M. Louis Jean, le directeur général, a fait un rappel sur le nombre de questions autorisées lors d'une séance en vertu du règlement 2003-76 qui précise que chaque personne a le droit de poser une question par période de questions pour un total de deux questions pour la séance.

M. Louis Jean a rappelé à M. Bérubé par courriel en date du 7 juin que l'Ex-DG de la municipalité a déjà répondu à cette question.

15.7 - Questions de Mme Stéphanie Foster

Q: Quel est le montant de la dette et du fond général de la municipalité ???

R: La dette en date du 31 décembre 2020 s'élève à 2 512 077 \$ et les détails sont dans la présentation du rapport financier par Mme Julie Roy. Une copie de cette présentation sera également déposée sur le site internet de la Municipalité. Le conseil invite à Mme. Foster à visualiser la vidéo de la séance du 7 juin 2021.

2021-06
125

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louise Aubé, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 21h20 hrs

Gilles Breton
Maire

Johnny Louis Jean
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Johnny Louis Jean, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées au cours de cette séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Raphaël.

Johnny Louis Jean, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilles Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles Breton, maire